

**CENTRE D'ORIENTATION SCOLAIRE
ET PROFESSIONNELLE
ET DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE****MESURE D'ACCOMPAGNEMENT TSA-INTÉGRATION**

Afin de faciliter la lecture du texte, le générique masculin a été utilisé. Cependant, les termes au masculin s'appliquent indifféremment aux genres.

A qui s'adresse la mesure d'accompagnement TSA-intégration ?	Aux enseignants d'un élève avec TSA diagnostiqué.
Objectifs	La mesure d'accompagnement TSA-Intégration intervient sur les stratégies pédagogiques afin de favoriser l'intégration et/ou le maintien scolaire de l'élève. L'action de l'accompagnateur de projets TSA a pour objectif prioritaire d'offrir un appui individualisé à l'enseignant. L'accompagnateur de projets TSA agit en complémentarité des structures d'accueil et du réseau d'encadrement existant.
Types d'intervention	<i>Informations</i> <ul style="list-style-type: none">En cas de besoin, et en accord avec les parents, une présentation à la classe de la problématique des TSA peut être organisée. La forme et les modalités de cette présentation sont discutées avec les enseignant-e-s et les parents. <i>Conseil</i> <ul style="list-style-type: none">L'accompagnateur-trice de projets TSA élabore, avec l'enseignant-e, des propositions d'intervention et d'adaptation des pratiques pédagogiques. Des pistes et des outils peuvent également être proposés pour aider l'enfant et son réseau familial à mieux gérer les comportements et les émotions.
Procédure	<ul style="list-style-type: none">La mesure s'adresse exclusivement aux élèves diagnostiqués. L'enseignant, par l'intermédiaire de sa direction et en accord avec les parents, adresse une demande spécifique de mesure renforcée (MR) au Service de l'enseignement à l'aide du formulaire officiel.Le Service de l'enseignement par la Commission PES évalue la demande et, le cas échéant, mandate la structure d'accompagnement TSA.
Processus	Le processus est déterminé en collaboration avec le conseiller pédagogique de l'enseignement spécialisé et l'accompagnateur de projets TSA.